

## COMITÉ SYNDICAL DU 13 JANVIER 2026

### DÉLIBÉRATION D2026\_05 Tarifs des dépôts des professionnels en déchèterie

Nombre de membres	Votes	Date de la convocation : 06 janvier 2026
En exercice 27	Pour 18	Secrétaire de séance : Monsieur ROCHUT
Présents 14	Contre 0	
Pouvoirs 04	Abstention 0	

**Le comité syndical,**

**VU** les formules de variations de prix prévues dans le cadre des marchés publics contractés avec les prestataires,

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE** à l'unanimité d'appliquer les tarifs des déchets suivants à destination des professionnels à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026 :

Type de déchets	Tarifs 2026
Déchets verts	16.00 €
DIB	40.00 €
Bois	27.00 €

Tout apport de déchets sera évalué en présence et en accord avec le déposant quelle que soit la quantité et fera l'objet de titres de recettes.

Le coût facturé au déposant s'effectuera au-delà du premier mètre cube déposé par semaine et par type de déchet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télerecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT

Le Président

Jean-Michel DEZELU

